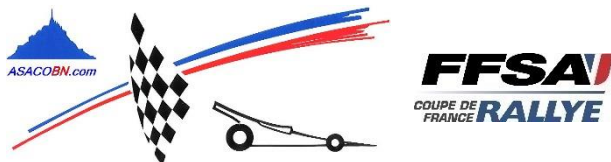


Association Sportive Automobile De

Basse Normandie



13ème RALLYE REGIONAL DE LA BAIE

10 et 11 Mars 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du permis d'organiser FFSA

Ouverture des engagements : dès réception du permis

Clôture des engagements : 26 février 2018

Parution du carnet d'Itinéraire : 3 mars 2018

Dates et heures des Reconnaissances : le samedi 10 mars 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vérification des documents et des voitures :

10 mars 2018 de 13h30 à 18 h30

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

10 mars 2018 à 18h

Publication des équipages admis au départ :

10 mars 2018 à 19h

Heure maximale d'entrée en parc Fermé :

Le 11 mars 2018 à 7h30

Briefing des pilotes : écrit donné aux vérifications administratives

Départ de : Zone Industrielle de BREHAL, le 11 mars à 8h30 du 1^{er} concurrent

Publication des résultats partiels : au panneau, si possible après la 1^{ère} section, donnant l'ordre des départs des 2 autres sections ;

Affichage au parc de regroupement, le 11 mars 2018,

Arrivée à : Zone Industrielle de BREHAL (voir timing théorique annexé)

Vérification finale : Garage Mickaël Auto ZA de la Mare à Bréhal.

Publication des résultats du rallye :

-11 mars 2018, 15 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent

Remise des prix : voir article 10 de ce règlement.

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise le : 10 et 11 mars 2018 le 13ème Rallye Régional de La Baie, en qualité d'organisateur administratif, assisté financièrement de l'Amicale des Ecuries Automobiles.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, N° 73 en date du 25/01/2018 et de la L.S.A.N le N° 7 en date du 25/01/2018.

Comité d'organisation :

Asa de Basse Normandie assisté financièrement de l'Amicale des Ecuries Automobiles

Secrétariat du Rallye :

ASA de Basse-Normandie

12 Route de Caen

50800 VILLEDIEU LES POELES

Email : asabn@orange.fr

Téléphone : 02 33 48 99 71

Permanence du Rallye : Zone Industrielle de BREHAL Entreprise GASTEBOIS

Le samedi 10 mars et le Dimanche 11 mars 2018 de 8 h 00 à 20 h 00

Organisateur technique :

Nom : Willy BROUTE

Membre du CD de l'ASA Basse-Normandie

Adresse : 12 route de Caen

50800 VILLEDIEU LES POELES

1.1P Officiels

Collège des Commissaires Sportifs

Président :

GASCARD Patrick licence 162732

Membres :

GIRARD Roger licence 23809

LE MASLE Dany licence 1087

Directeur de Course

DELIAS Patrice licence 18371

Directeur de Course Stagiaire

BROUTE Willy licence 207705

Directeurs de Course Adjoints :

CORDEL Annie licence 1568

HELYE Francis licence 1752

QUETRON Gérard licence 19430

JOSSE J. Denis licence 34725

Médecins :

Docteur MARTINS licence 158389

Docteur ZARB

Commissaires Techniques :

HUBY Yves licence 4923

Responsable :

OLLIVIER Claude licence 16353

LEGROS Didier licence 180481

Chargé des relations avec les concurrents :

FRANCOIS Jackie licence 115323

Nombre de Postes de Commissaires :

- ES 1-3-5 : 6

- ES 2-4-6 : 7

Nombre de Commissaires : 18

Nombre d'Ambulance (Médical art2.1.1) : une par ES

1.2P Éligibilité

Le Rallye compte pour :

- La Coupe de France 2018, Coef 2
- Le Challenge de Basse Normandie 2018
- Le championnat de la Ligue de Normandie

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour

les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le 10 mars 2018 de 13 h30 à 18 h30 Zone Industrielle de BREHAL.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Mickaël Auto ZA de la Mare 50290 BREHAL
Taux Horaire: 60 € Ttc

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P- CONCURENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 13^{ème} Rallye Régional de La Baie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 février 2018.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 85 voitures maximum, et 45 voitures minimum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés - avec la publicité facultative des organisateurs : 315€ sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €

3.1.12. P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Après, il sera retenu 20%. Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA
Assistance sera autorisée sur la zone artisanale de Bréhal.

4.3.2.3. P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P : Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle .En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard FFSA.

ARTICLE 5 P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative est : Challenge de Basse Normandie

Les autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P Description

Le 13^{ème} Rallye Régional de La Baie représente un parcours de 110,4 km
Il est divisé 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 39,6 km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, ES 3, ES 5 de 7,3km

ES 2, ES 4, ES 6 de 5,9 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le : samedi 10 mars 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P :

- Commissaires de route : Ils porteront une combinaison orange ou blanche, à défaut un gilet orange ; les CSP auront un gilet jaune fluo.

ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P- CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P – PRIX

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 11 mars 2018, 30mn après l'arrivée du dernier.

Les palmarès pourront être retirés 30mn après le délai de réclamation au PC situé sur la zone industrielle de BREHAL.

Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 12 2018.

Classement général

1er	350€	2ème	250€
3ème	200€		

Classement par classe

1 ^{er}	315 €	de 1 à 5 partants
2 ^{ème}	180€	de 6 à 9 partants
3 ^{ème}	125€	de 10 à 14 partants
4 ^{ème}	100€	de 15 à 18 partants

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués.

Les prix des classes suivantes seront regroupés : N2 et N2 série ; R1 A et R1B ; R2 B et R2C ; R3 C, T et D

Chaque commissaire recevra une indemnité.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie

www.asacobn.com